

Rouyn-Noranda, le mercredi 14 mai 2008

Mémoire sur le découpage proposé de la carte électorale québécoise

Déposé à l'audition publique de la Commission de la représentation électorale du Québec, à Val d'Or, le 14 mai 2008.

Monsieur le directeur général des élections, mesdames et messieurs contribuant à la concrétisation de cette consultation, je souhaite souligner le travail que vous avez effectué. Je crois qu'il répond à la commande qui avait été lancée, celle de revoir les circonscriptions sur la base de la Loi et aussi sur la base de calculs mathématiques.

Je souhaite également souligner certains bons coups dans les recommandations, notamment la recommandation d'inclure l'arrondissement Cadillac de la ville de Rouyn-Noranda dans la circonscription Rouyn-Noranda-Témiscamingue. Je crois que cette proposition est raisonnable, si on ne considère que cette circonscription.

Toutefois, lorsque je considère les impacts du découpage proposé sur la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue, plusieurs préoccupations me viennent à l'esprit.

D'abord, je tiens à souligner que la consultation a choisi de s'arrêter à Val d'Or et se diriger par la suite vers le Nord. J'aurais cru que la commission aurait eu la préoccupation d'entendre les citoyens de la circonscription Rouyn-Noranda-Témiscamingue, considérant le changement significatif qui pourrait y être apporté. Un changement logique certes, mais un changement diminuant également le poids politique du vote de chacun de ses citoyens.

Voici donc mes préoccupations :

➤ Le territoire que chaque député doit servir

Les députés doivent parfois représenter des populations réparties sur de vastes territoires¹, rendant ainsi difficile sa présence dans leur circonscription. La proposition de changements à la carte électorale en Abitibi-Témiscamingue risque d'accentuer cette problématique.

➤ Le pouvoir décisionnel d'une région administrative

La modification du nombre de députés modifie également le pouvoir décisionnel de cette région et donc son influence à l'Assemblée Nationale. Les modifications proposées à la carte électorale québécoise montrent clairement une tendance centralisatrice du pouvoir, déplaçant les circonscriptions vers les grands centres. Cela me préoccupe particulièrement, étant citoyen d'une « région ressource ».

¹ Si chacun des députés de la région de l'Abitibi-Témiscamingue devaient couvrir le même territoire que leurs confrères et consœurs de la région métropolitaine, 3228 députés seraient nécessaires pour la région.

➤ Les conflits d'intérêts

L'inclusion de citoyens de plus d'une région administrative du Québec dans une circonscription pourrait placer des députés en situation de conflits d'intérêts. Le député risque ainsi de promouvoir les projets d'une région administrative, au détriment d'une autre région administrative, possiblement même par opportunisme politique, choisissant de plaire à sa base votante.

Il va de soi que nous évoluons dans une société démocratique et qu'un citoyen équivaut dans notre système politique à un vote. J'aimerais toutefois que soient considérés les éléments précédents, afin que la population soit justement représentée à l'Assemblée Nationale, mais que les territoires occupés par cette population le soient également.

Merci de votre considération

Jason Brushey

Citoyen de la circonscription Rouyn-Noranda-Témiscamingue